



SANTÉ AU TRAVAIL

Covid-19 : retour d'expérience du groupe Synergie sur la protection des intérimaires

Face à l'épidémie de Covid-19, les entreprises doivent s'adapter afin de mettre en œuvre leur obligation de préservation de la santé et de la sécurité des salariés, y compris intérimaires. Liaisons sociales quotidien a interrogé Alain Garnier et Jérémie de Santiago, respectivement directeur adjoint qualité sécurité et animateur qualité sécurité grands comptes du groupe Synergie, réseau de 360 agences d'intérim en France, sur les mesures mises en place pour assurer la protection des intérimaires durant la crise sanitaire.

En quoi consiste le dispositif déployé par Synergie pour assurer la sécurité des travailleurs intérimaires ?

Alain Garnier – La prévention fait l'objet d'un échange permanent entre agence, entreprise cliente et intérimaires. L'agence Synergie s'assure d'abord des mesures mises en place chez le client, afin d'en informer l'intérimaire délégué : il s'agit tout à la fois de rassurer celui-ci et de le former à d'éventuelles spécificités du dispositif. Nous avons créé à cet effet un questionnaire, adressé à l'entreprise cliente en amont d'une mission, qui nous permet de « checker » les principaux sujets et sert de support à notre échange. En sens inverse, le client dispose d'une visibilité totale sur

les procédures de prévention mises en œuvre chez Synergie, à tous les niveaux : accueil en agence, entretien, formation, remise des équipements de protection individuelle (EPI), etc.

Quels sont les principaux points de vigilance ?

Jérémie de Santiago – Nous avons formalisé des protocoles précis, en partant de toutes les questions qui peuvent se poser à un intérimaire ou à un collaborateur en agence. Par exemple : je me sens fiévreux. Quelle est la procédure à suivre ? Je suis en poste chez le client et un collègue présente des symptômes. Que faire ? Comment remettre à un intérimaire ses équipements de protection individuelle dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité ? Toute la difficulté était de généraliser les bons réflexes dans un maximum de situations professionnelles, sans pour autant verser dans une surenchère contre-productive de conseils et d'informations. D'où la diffusion large de fiches pratiques et de guides pédagogiques, à la fois clairs et concis.

A. G. – Synergie a maintenu un collaborateur en poste dans chacune de ses agences, pendant toute la durée du confinement, afin d'entretenir le lien avec les intérimaires et les clients, organiser ou relayer les consignes d'hygiène et de prévention pour celles et ceux qui continuaient de travailler. Très tôt, nous avons donc pris des mesures pour sécuriser les agences, et plus encore bien sûr depuis le déconfinement : remise des kits de sécurité sanitaire, port des masques, désinfection des mains, pose d'écrans Plexiglas, signalétique de dis-

tanciation pour l'accueil du public, organisation des bureaux, des entretiens et des réunions, aménagement des horaires pour éviter les transports en commun aux heures de pointe, etc. Chaque semaine, notre équipe qualité sécurité se porte à la rencontre des agences pour s'assurer de la bonne appropriation de ces mesures et apporter du conseil en cas de difficulté.

Qu'est-ce qui a été le plus complexe à gérer pendant cette crise ?

A. G. – Sans doute le fait de travailler, entre janvier et avril, dans un environnement incertain, mouvant, avec chaque jour son lot de nouvelles informations, chaque semaine de nouvelles consignes sanitaires publiques et professionnelles, à mesure qu'évoluait la connaissance du virus et de l'épidémie. Il nous fallait dans le même temps répondre aux questions des clients, des intérimaires et des agences, et donc actualiser très vite nos infos pour dire précisément ce que l'on savait à l'instant T.

J. S. – Dans cet exercice, nous avons pu nous appuyer sur les recommandations de l'INRS et sur celles de Prism'Emploi, notre organisme professionnel, en contact direct avec les ministères de la Santé et du Travail pour, notamment, recenser et diffuser les mesures de prévention propres à chaque métier. Un autre défi complexe, c'était la hausse forte et soudaine d'activité, pendant le confinement, dans des secteurs comme la logistique, la distribution et l'industrie agroalimentaire. Si cette dernière était

Retrouvez votre revue en avant-première sur liaisons-sociales.fr



habituée de longue date aux masques, blouses et charlottes – entre autres mesures inhérentes à la sécurité alimentaire –, il a fallu dans les autres secteurs, avec nos clients, mettre en place un dispositif de protection dans des délais très courts.

Le dispositif de sécurité devrait-il évoluer dans les mois à venir ?

A. G. – Nous allons rester en **hypervigilance** pendant tout l'été, et en dispositif de prévention renforcé jusqu'à la fin de l'année au moins. Tout dépendra évidemment de l'évolution de l'épidémie.

J. S. – Il est probable que certains gestes et mesures barrières installés à l'occasion de l'épidémie, comme le lavage régulier des mains, rentrent dans les mœurs et intègrent de façon permanente le corpus sanitaire de nombreuses entreprises. ■